NF P92-800-1/IN1, NF EN 13501-1/IN1

Février 2013

www.afnor.org

Ce document est à usage exclusif et non collectif des clients Intranormes. Toute mise en réseau, reproduction et rediffusion, sous quelque forme que ce soit, même partielle, sont strictement interdites.

This document is intended for the exclusive and non collective use of Intranormes (Standards on line) customers. All network exploitation, reproduction and re-dissemination, even partial, whatever the form (harcopy or media), is strictly prohibited.



Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans accord formel.

Contacter:

AFNOR – Norm'Info 11, rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex Tél: 01 41 62 76 44

Fax: 01 49 17 92 02 E-mail: norminfo@afnor.org Intranormes
Pour VINCI@ENERGIES
Client 03610200
Le 15/02/2013 à 15:01

Diffusé avec l'autorisation de l'éditeur

Distributed under licence of the publisher



feuille d'instruction

NF EN 13501-1/IN1 2 Février 2013

Indice de classement : P 92-800-1/IN1

ICS: 13.220.50

Feuille d'instruction pour la consolidation de la norme NF EN 13501-1 de septembre 2007 et de son amendement A1

Classement au feu des produits et éléments de construction — Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu

Fire classification of construction products and building elements — Part 1: Classification using data from reaction to fire tests

Klassifizierung von Bauprodukten und Bauarten zu ihrem Brandverhalten —
Teil 1: Klassifizierung mit den Ergebnissen aus den Prüfungen
zum Brandverhalten von Bauprodukten

Avertissement

Le présent document reprend un texte d'amendement à une norme européenne avec mention des modifications à apporter à ladite norme. Aucune garantie n'est donnée que la lecture combinée de cet amendement et de la norme originale reflètera la norme finale modifiée par cet amendement. Seule la norme consolidée diffusée par AFNOR constituera la nouvelle version de la norme amendée.

AFNOR n'assume aucune responsabilité quant à la précision, la correction ou la complétude du présent document ou d'une consolidation quelconque autre que la version consolidée qu'elle diffusera officiellement.

1	Modification de l'avant-propos
	rès le quatrième alinéa, ajouter le nouveau paragraphe suivant « L'amendement 1 aborde l'utilisation des ports d'application étendue dans la procédure de classement ».
2	Modification de l'introduction
	ns le premier alinéa, deuxième phrase, remplacer « Article 5 » par « Article 5 et règles relatives au maine d'application ».
Ajc	outer la NOTE suivante à la fin du texte et remplacer « NOTE » par « NOTE 1 ».
	OTE 2 Les rapports d'essai constituent le fondement des rapports d'application étendue tels qu'indiqués dans le N 15725. »
3	Modification de l'Article 2, Références normatives
Ajc	outer:
	rEN 15725, Rapports d'application étendue sur la performance au feu des produits et des éléments de nstruction
CE	N/TS 15117. Guide pour l'établissement des applications directes et étendues »

4 Modification de l'Article 3, Termes, définitions et symboles

Ajouter les termes et définitions suivants :

« 3.1.41

domaine d'application directe

résultat d'un processus (impliquant l'application de règles définies) selon lequel un résultat d'essai est estimé également valable pour les variations relatives à une ou plusieurs propriétés du produit et/ou les applications dans des conditions d'utilisation finale prévue

3.1.42

domaine d'application étendue

résultat d'un processus (impliquant l'application de règles définies qui peuvent comprendre des calculs) qui prévoit, pour une variation relative à la propriété d'un produit et/ou son ou ses application(s) d'utilisation finale prévue, un résultat d'essai sur la base d'un ou plusieurs résultats d'essais effectués suivant la même norme d'essai

3.1.43

résultat de l'application étendue

résultat prévu d'un paramètre de performance obtenu par le processus du domaine d'application étendue

3.1.44 rapport d'application étendue document rapportant les résultats des applications étendues, y compris une description détaillée du processus ayant conduit à ces résultats, élaboré conformément au prEN 15725 ».
5 Modification de l'Article 4, Classes de réaction au feu
Dans le quatrième alinéa, première phrase, remplacer « les essais requis » par « les essais ou le processus d'application étendue requis ».
6 Modification de l'Article 5, Méthodes d'essai
Remplacer le titre par « Méthodes d'essai et règles relatives au domaine d'application ».
Ajouter le nouvel alinéa suivant à 5.1 :
« L'application directe et l'application étendue doivent être réalisées conformément au CEN/TS 15117 et au prEN 15725. »
7 Modification de l'Article 6, Principes d'essai et préparation de l'éprouvette
Remplacer le titre par « Principes pour l'essai, la préparation des éprouvettes et le domaine d'application ».
En 6.1, Prescriptions générales pour la préparation des éprouvettes, ajouter la nouvelle troisième phrase suivante :
« Les règles relatives à l'application directe et à l'application étendue des résultats d'essai peuvent influer su le choix de la préparation spécifique des éprouvettes et/ou des détails relatifs aux montages d'essai, dans l'objectif de couvrir un domaine d'application prévue des résultats d'essai. ».
Ajouter le nouveau paragraphe suivant :
« 6.4 Domaine d'application
Le domaine d'application peut être défini grâce à des rapports d'essai et à d'autres données pertinentes conformément aux modes opératoires spécifiés dans le prEN 15725, lequel décrit par exemple le rôle de l'application étendue dans le processus de classement. ».

Modification de l'Article 7, Nombre d'essais pour le classement

Aiouter le nouveau paragraphe suivant :

, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
« 7.6 Les résultats des applications étendues obtenus conformément aux règles propres aux applications étendues, sont considérés équivalents aux résultats d'essais. Ils sont utilisés de manière strictement identique à celle des résultats d'essais pour le classement des éléments et des produits de construction. Un rapport de classement dans le cadre d'un domaine d'application étendue doit comprendre les résultats de l'application étendue, lesquels se trouvent dans le rapport d'application étendue. »
9 Modification de l'Article 15, Domaine d'application du classement
Remplacer la première phrase du premier alinéa par :
« Le domaine d'application du classement est identique au domaine d'application issu du ou des essais et/ou du processus d'application étendue. ».
Dans le sixième alinéa, remplacer « pour lesquels le classement en réaction au feu est censé ne pas être modifié » par « pour lesquels le classement en réaction au feu est censé ne pas être modifié ou pour lesquels le domaine d'application est étendu dans un rapport d'application étendue ».
10 Modification de l'Article 16, Rapport de classement
En 16.1, Généralités, premier paragraphe, remplacer « méthodes d'essai de réaction au feu » par « méthodes d'essai de réaction au feu, ou fondés sur le résultat du processus d'application étendue ».
En 16.2, Contenu et format :

Dans e) description détaillée du produit, première phrase, remplacer le texte avant la première virgule par :

« Soit une référence est faite à une description détaillée du produit dans le cas où elle serait disponible dans les rapports d'essai ou dans le/les rapport(s) d'application étendue pour appuyer ce classement ».

Dans f) essai(s) effectué(s), remplacer l'intégralité du texte par :

- « 1) chaque rapport d'essai ou rapport d'application étendue utilisé pour appuyer ce classement est identifié par :
- (i) le nom du laboratoire effectuant les essais ou préparant le rapport d'application étendue ;
- (ii) le nom du commanditaire ;
- (iii) le numéro d'identification du rapport d'essai et/ou du rapport d'application étendue ;
- 2) identification des rapports d'essai et/ou d'application étendue conformément à la norme et au domaine d'application envisagé ;
- 3) récapitulatif des résultats d'essai pour chaque éprouvette soumise à essai et/ou résultats de l'application étendue ; ».

En g) classement et domaine d'application, en 3), supprimer le mot « directe ».
11 Modification de l'Annexe B, Rapport de classement de réaction au feu
En 2.2, Description du produit, dans la première phrase, supprimer le mot « d'essai ».
En 3, remplacer le titre par « Rapports et résultats en appui du présent classement ».
En 3.1, remplacer le titre par « Rapports ».
Remplacer le titre de la troisième colonne du tableau par « N° de référence du rapport. ».
Remplacer le titre de la quatrième colonne par « Méthode d'essai et date/règles du domaine d'application e date ».
En 3.2, remplacer le titre par « Résultats ».
Insérer une note de bas de page au titre de la troisième colonne « ^a Non applicable à l'application étendue. ».

12 Modification de la bibliographie

Supprimer la référence au CEN/TS 15117 et ajouter ce qui suit :

« CEN/TS 15447, Montage et fixation en réaction à des essais au feu dans le cadre de la DPC ».